



Communiqué de presse le 5 juin 2012
Informations réglementées
www.terbeke.com

DIVIDENDES – MISE EN PAIEMENT

L'assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2012 a décidé de distribuer un dividende brut de 2,50 euro par action donnant droit à dividende.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 15 juin 2012 contre remise du coupon nr. 24. L'action sera côté ex-coupon à partir du 12 juin 2012.

Le dividende est payable contre remise du coupon aux guichets des banques belges agréées, le service financier étant assuré par la banque BNP Paribas Fortis qui a été désignée System Paying Agent et unique agent payeur.

Le conseil d'administration

